

MAIRIE D'AVANNE-AVENEY (25720)
CANTON DE BOUSSIÈRES
ARRONDISSEMENT DE BESANÇON
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2014 A 19H30

Membres en Exercice : 19

Date de Convocation : 11/09/2014

Date d’Affichage :

- de la Convocation : 11/09/2014

- du Compte- rendu : 24/09/2014

L’an deux mille quatorze, le dix-neuf septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d’Avanne-Aveney, régulièrement convoqué, s’est réuni sous la présidence du Maire, Monsieur Alain PARIS

Présents : M. AUBRY P., Mme BERNABEU M.A., MM. BILLOT J.P., DELMOTTE L., Mmes ESSERT S., GERARD A., HUMBERT A., MM. JOUFFROY B., LEMAIRE R., LOUALI M.T., Mmes MAZLOUMIDES D., MULIN B., MM. PARIS A., PERRIN Y., Mme PIQUARD B., M. RAMBOZ M., Mme ROBERT M.C.

Absents excusés : M. GODARD J., représenté par M. DELMOTTE L.
Mme ROY L., représentée par M. RAMBOZ M.

Secrétaire de Séance : Mme PIQUARD Brigitte

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

PERSONNELS

- 01 – Ajustement du service hebdomadaire d’un agent à l’école maternelle.*
- 02 – Détermination des ratios d’avancement de grade.*
- 03 – Contrat groupe d’assurance des risques statutaires.*

FINANCES

- 01 – Modification de la délibération « tarif cantine – garderie).*
- 02 – Modification de la délibération « tarif pour les Temps Activités Périscolaires (TAP)*
 - 03 – Régularisation d’un certificat administratif.*
 - 04 – Ouverture de crédits service assainissement pour constatation des ICNE.*
- 05 – Participation de la commune au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) et au Fonds d’Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté (FAAD).*
- 06 – Enfouissement réseau électrique rue des Combots.*
- 07 – Achat de tables et chaises pour le groupe scolaire.*

DIVERS

- 01 – Echange de terrain Grande Rue.*
- 02 – Demande de subvention « Association Nos Petits Loups ».*
 - 03 – Eclairage de Noël.*
 - 04 – Comités consultatifs.*
 - 05 – Ecole : information*
 - 06 – Prévention routière*

I. PERSONNELS

I.1 – Ajustement du service hebdomadaire d'un agent à l'école maternelle

Délibération 2014/77 – Suffrages exprimés 19

Suite à la nouvelle organisation des rythmes scolaires, la durée de travail hebdomadaire d'un agent à l'école maternelle doit être modifiée:

- L'horaire de l'agent passe de 17h30 à 23h00 hebdomadaire

Ce nouvel horaire, accepté par l'agent prendra effet le 1^{er} octobre 2014.

Vote, à l'unanimité, du Conseil Municipal.

I.2 – Détermination des ratios d'avancement de grade : information

Faisant suite à une loi promulguée en 2007, il est désormais indispensable de définir le nombre maximum de fonctionnaires d'un même grade susceptibles de bénéficier d'un avancement de grade simultanément dans une collectivité territoriale. Cette décision relève de l'autorité du Conseil Municipal.

La collectivité doit fixer le ratio promu/promouvables. Ce taux doit être déterminé pour chaque grade d'avancement par l'assemblée délibérante, après avis du Comité Technique Paritaire. Ce taux peut être compris entre 0 et 100 %.

I.3 – Contrat groupe d'assurance des risques statutaires

Le 22 novembre 2013 le Centre de Gestion nous informait du renouvellement de son contrat groupe d'assurance des risques statutaires et nous proposait de prendre part à cette démarche, sachant que le terme du contrat actuel est le 31/12/2014. Une délibération du 20/12/2013 était favorable à cette proposition. La consultation a été lancée par le Centre de Gestion et la Commission d'appel d'offres réunie le 30 juillet 2014 a retenu le groupe CNP Assurances (assureur) / SOFCAP (courtier).

Délibération 2014/78 - Suffrages exprimés 19

Le Maire expose

- L'opportunité pour la Commune d'Avanne-Aveney de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents.
- Que le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Doubs peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques.
- Que la collectivité ou l'établissement public a décidé de mandater le centre de gestion du Doubs pour le lancement de la consultation.
- Que le Centre de gestion a communiqué à la collectivité les résultats de la consultation lancée au cours du 1^{er} semestre 2014.

Le Conseil après en avoir délibéré :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26.

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux.

Vu le Code des assurances.
Vu le Code des marchés publics.

Décide

Article 1 : d'accepter la proposition suivante :

- Durée du Contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2015.
- Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de six mois.
- Régime : capitalisation (couverture des indemnités journalières jusqu'à la retraite des agents et des frais médicaux à titre viager).
- Conditions :

Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL

Taux : 6,70 % avec une franchise en maladie ordinaire de 10 jours ferme par arrêt.

Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public

Taux : 1,10 % avec une franchise en maladie ordinaire de 10 jours ferme par arrêt.

Article 2 : l'organe délibérant, autorise son représentant à prendre et à signer les conventions et tout acte y afférent.

Vote, à l'unanimité, du Conseil Municipal.

II. FINANCES

II.1 – Modification de la délibération « tarif cantine – garderie ».

Délibération 2014/79 – Suffrages exprimés 19

Suite à une erreur matérielle sur la base du premier QF, il y a lieu de reprendre une délibération avec le quotient exact soit 776 au lieu de 750.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les tarifs de la cantine – garderie pour la rentrée 2014, à partir du 1^{er} septembre 2014

Enfants résidant « au village »	Quotient familial < à 776	Quotient familial intermédiaire	Quotient familial > 1 200
REPAS DU MIDI	2.95 €	3.20 €	3.35 €
GARDERIE DU MATIN	1,02 €	1,22 €	1,42 €
GARDERIE DU MIDI	1.02 €	1.22 €	1.42 €
GARDERIE DU SOIR	1.02 €	1.22 €	1.42 €

Enfants résidant dans une autre commune	Quotient familial < à 776	Quotient familial intermédiaire	Quotient familial > 1 200
REPAS DU MIDI	3.15 €	3.40 €	3.55 €
GARDERIE DU MATIN	1,22 €	1,35 €	1,57 €
GARDERIE DU MIDI	1.22 €	1.35 €	1.57 €
GARDERIE DU SOIR	1.22 €	1.35 €	1.57 €

II.2 – Modification de la délibération « tarif pour les Temps Activités Périscolaires (TAP) »

Délibération 2014/80 - Suffrages exprimés 19

Suite à une erreur matérielle sur la base du premier QF, il y a lieu de reprendre une délibération avec le quotient exact soit 776 au lieu de 750, ainsi que le mode de calcul des TAP

Tarif au 1^{er} septembre 2014.

Rentrée scolaire 2014/2015 : Participation financière parentale aux T.A.P. du vendredi après-midi de 13h30 à 16h30*

Nombre d'inscription à la garderie mensuelle	Base de tarification unitaire	Quotient familial < à 776	Quotient familial intermédiaire	Quotient familial > 1 200
		1,02 €	1,22 €	1,42 €
0 à 3	16	16,32€	19,52 €	22,72 €
4 à 7	12	12,24 €	14,64 €	17,04 €
8 à 11	8	8,16 €	9,76 €	11,36€
12 à 15	4	4,08 €	4,88 €	5,68 €
16 et plus	EXONERATION			

Vote, à l'unanimité, du Conseil Municipal.

II.3 – Régularisation d'un certificat administratif

Délibération 2014/81 - Suffrages exprimés 19

Le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de comptabiliser la constatation des amortissements du PLU 2009/2011 (régularisation des frais d'études).

Les crédits budgétaires devront être ouverts comme suit :

- Prélèvement au compte 022 (DF) de 5.640 €uros pour alimenter le compte 6811/042 (DF).
- Prélèvement au compte 1328 (DI) de 5.640 €uros pour alimenter le compte 2802/040 (DI).

Vote, à l'unanimité, du Conseil Municipal.

II.4 – Ouverture de crédits service assainissement pour constatation des ICNE

Délibération 2014/82 - Suffrages exprimés 19

Afin de pouvoir passer la constatation des ICNE, il y a lieu d'ouvrir des crédits au compte 66112, par prélèvement au compte 022 « dépenses imprévues » pour un montant de 10 €uros.

Vote, à l'unanimité, du Conseil municipal.

II.5 – Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) et le Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté (FAAD)

Délibération 2014/83 – Suffrages exprimés 19

Le Maire expose au Conseil Municipal les deux dispositifs d'aide financière au logement gérés par le Département du Doubs et l'État.

- 1) Le Fonds de Solidarité au Logement qui permet à des ménages modestes d'accéder ou de se maintenir dans leur logement.
- 2) Le Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en difficulté qui permet d'aider les ménages ayant déjà accédé à la propriété et qui sont en situation de difficulté financière.

Décision, à l'unanimité, du Conseil Municipal pour :

- contribuer au Fond de Solidarité au Logement à hauteur de 0,61€ par habitant.
- contribuer au Fond d'Aide aux accédants à la Propriété en Difficulté à hauteur de 0,30€ par habitant.

II.6 – Enfouissement réseau électrique rue des Combots

Dans la continuité des travaux de renouvellement du réseau électrique HTA, réalisés sur la commune par le concessionnaires ERDF, un projet complémentaire sous maîtrise d'ouvrage Syded à effectuer rue des Combots, est proposé, afin de supprimer la ligne qui passe au-dessus des habitations entre la rue des Bigarreux et la rue des Combots. Coût de l'opération 82.625 €uros TTC dont 44.023 €uros de participation du Syded et 38.602 €uros à la charge de la Commune.

Vote, à l'unanimité, du Conseil Municipal.

II.7 – Achat de matériels pour le groupe scolaire

Le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de remplacer plusieurs mobiliers au groupe scolaire:

Maternelle

- Tables et chaises pour petite section
- Bancs pour grande section
- 2 bibliothèques présentoir biface pour moyenne et grande section
- Armoire pour enseignante

Primaire

- Chaises pour CE2

Pour un total d'environ 4000 €uros

Vote, à l'unanimité, du Conseil Municipal.

III. DIVERS

III.1 – Echange de terrain Grande Rue

Délibération 2014/84 – Suffrages exprimés 19

Le Maire informe l'assemblée que suite à la réalisation d'un trottoir le long de la voirie Grande Rue, un procès verbal de délimitation a été établi par le Cabinet Robert.

Un acte d'échange sera ainsi établi :

- La commune cède à M. Henry la parcelle AK 183 de 5 ca

En échange

- M. HENRY cède à la commune les parcelles AK 178 de 45 ca, AK 181 de 2 ca et AK 182 de 2 ca.

Cet échange aura lieu sans soulte, les frais notariés étant à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'acte d'échange.

III.2 – Demande de subvention association « Nos Petits Loups »

Délibération 2014/85 – Suffrages exprimés 19

Le Maire informe l'assemblée d'une demande de subvention par l'association « Nos petits Loups » du 13 septembre 2014. Aide souhaitée 400 euros.

Vote, à l'unanimité, du Conseil Municipal.

III.3 – Eclairage de Noël

Délibération 2014/86 – Suffrages exprimés 19

Le Maire propose au Conseil de valider l'offre de la Société SOBECA, concernant la pose et dépose, ainsi que la location de motifs lumineux.

Montant de l'opération 4.830 euros H.T.

Vote du Conseil Municipal : 17 pour, 1 contre, 1 abstention.

III.4 – Comités consultatifs

Chaque nouveau mandat municipal est l'occasion de renouveler les comités consultatifs, comme par le passé on note une forte implication des habitants dans la vie de la commune.

Comme stipulé dans le bulletin municipal de mai 2014, le conseil municipal a décidé de limiter le nombre de participants dans chaque comité à 10 habitants. Après réception des inscriptions, il s'avère que 3 comités dépassent le nombre de 10 personnes, après corrections (personnes ayant proposé 3 choix) l'équipe municipale a décidé de laisser en l'état le nombre de participants dans les comités surnuméraires.

III.5 – Ecole : information

Les parents d'élèves de l'école d'Avanne-Aveney ont distribué, dans le cartable des élèves, un mot, afin que les parents intéressés par une garderie le mercredi après-midi se manifestent par écrit auprès de la Mairie.

La décision n'a jamais été prise et le Conseil Municipal du 19 septembre, à l'unanimité, a décidé de ne pas mettre en place ce service d'accueil.

Un bilan du périscolaire doit être réalisé en fin d'année, avant d'envisager toute autre prestation.

III.6 – Prévention routière

Le Maire informe le conseil qu'une action est engagée avec la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et le Conseil Général du Doubs, afin de pallier aux problèmes de vitesse et d'infractions de tout genre sur le territoire de la commune.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 20h40.

ETAT DES DELIBERATIONS PRISES LORS DE LA SEANCE

Délibération 2014/77: *Ajustement du service hebdomadaire d'un agent à l'école maternelle.*

Délibération 2014/78: *Contrat groupe d'assurance des risques statutaires.*

Délibération 2014/79: *Modification de la délibération « tarif cantine – garderie ».*

Délibération 2014/80: *Modification de la délibération « tarif pour les Temps Activités Périscolaires » (TAP).*

Délibération 2014/81: *Régularisation d'un certificat administratif.*

Délibération 2014/82: *Ouverture de crédits service assainissement pour constatation des ICNE.*

Délibération 2014/83: *Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) et le Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté (FAAD).*

Délibération 2014/84: *Echange de terrain Grande Rue.*

Délibération 2014/85: *Demande de subvention association « Nos Petits Loups ».*

Délibération 2014/86: *Eclairage de Noël.*